

Moratoire sur la chasse à l'orignal

Jessica-Rose Lacroix

Numéro 812, printemps 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95313ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lacroix, J.-R. (2021). Moratoire sur la chasse à l'orignal. *Relations*, (812), 8-9.

MORATOIRE SUR LA CHASSE À L'ORIGNAL

Les Algonquins de Barriere Lake ont pris les choses en main pour protéger cette population animale décimée par la chasse sportive.

Jessica-Rose Lacroix*

L'auteure, Algonquine de l'Abitibi, est étudiante en Arts, lettres et communication, option cinéma autochtone, à l'Institution Kiuna, à Odanak

Le 14 septembre dernier, la saison de la chasse à l'orignal était officiellement ouverte au Québec. Les chasseurs sportifs qui se sont rendus dans la réserve faunique La Vérendrye se sont toutefois vu refuser l'accès aux lieux par les Algonquins qui y vivent, et ce, même s'ils détenaient un permis de chasse. Pourquoi? Parce que les Algonquins de Barriere Lake – parfois appelé Lac-Rapide – ont remarqué un déclin de la population d'orignaux dans la région et sont passés à l'action pour les protéger en déclarant un moratoire sur la chasse. Les fondements historiques, culturels et politiques d'une telle décision méritent une explication.

Depuis des temps immémoriaux, les Algonquins vivent et chassent sur les terres aujourd'hui considérées comme



Photo: Zachery Perry/Unsplash.

l'ouest du Québec et l'est de l'Ontario, et où se situe la réserve faunique La Vérendrye. Dans un entretien téléphonique réalisé le 17 décembre dernier, Charles Ratt, conseiller au conseil de bande des Algonquins de Barriere Lake, précise: «Le territoire n'a jamais été cédé. Il n'a jamais été échangé. Nous n'avons jamais signé de traité. Nous continuons de croire fermement que nous détenons un titre sur le territoire.» La question de la responsabilité des Algonquins envers les orignaux, toutefois, n'est pas seulement une question de territoire. Elle est aussi liée à leurs connaissances traditionnelles transmises de génération en génération.

«Nous avons des gens, des familles sur différents territoires, qui sont très conscients d'où sont les orignaux et de combien il y en a. C'est le savoir que notre peuple porte et comment nous gérons notre source de nourritures et nos terres», précise Charles Ratt. Ainsi, ces savoirs autochtones traditionnels ne misent pas tant sur le dénombrement des animaux, mais bien sur une appréhension quasi instinctive de leur milieu de vie acquise par l'expérience et transmise d'une génération à l'autre. Ils expliquent pourquoi les Algonquins de Barriere Lake ont jugé bon d'agir. Ce qui soulève la question:



quand le déclin des orignaux a-t-il débuté?

Selon le conseiller Ratt, la chute du nombre d'orignaux remonte à la fin des années 1960, quand le gouvernement du Québec a permis la chasse sportive sur le territoire. En 1974, peu après la fin d'un projet-pilote qui a duré cinq ans et qui a

permis d'évaluer les effets de la chasse récréative sur la population d'orignaux, les chefs des nations algonquines pressèrent le gouvernement de leur expliquer pourquoi des permis de chasse continuaient d'être émis. Leurs questions sont restées sans réponse et, à ce jour, ces permis continuent d'être émis. Un autre facteur à l'origine du déclin des orignaux est le défrichement du territoire engendré par la foresterie, ce qui fait des orignaux des proies faciles. L'industrie forestière trace aussi de nouvelles routes qui donnent accès à des parties de la forêt auparavant inaccessibles. À cela s'ajoute enfin l'inaction complète du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de la Société des établissements de plein air du Québec dans le dossier.

L'ensemble de ces facteurs a poussé les Algonquins de Barriere Lake à prendre les choses en main. Avec le soutien de leur communauté et d'autres communautés algonquines, telles que Kitcisakik et Lac-Simon, le conseil de Barriere Lake a mis sur pied un moratoire sur la chasse à l'orignal en 2019, puis à nouveau en 2020. Des membres de la communauté établissent des camps et surveillent bénévolement les neuf points d'accès à la réserve faunique La Vérendrye pour y interdire l'accès

aux chasseurs sportifs. Une seule exception vise les personnes algonquines qui continuent de vivre en forêt selon un mode de vie traditionnel, plutôt que sur une réserve. Parce que leurs pratiques de chasse exigent de tirer le maximum de toutes les parties de l'orignal – contrairement à celles de certains chasseurs sportifs qui ne prennent que la tête comme trophée et laissent pourrir derrière eux le corps entier –, il leur fut permis de faire quelques prises. Il importe de préciser qu'un orignal donne assez de viande pour nourrir plusieurs familles pendant des mois. Malgré cela, les Algonquins sont prêts à laisser l'espèce se régénérer et à se tourner, en attendant, vers d'autres gibiers, comme les lièvres, les castors et les chevreuils. «Nous ferions la même chose pour n'importe quel autre animal ou n'importe quelle autre ressource, que ce soit la forêt ou l'eau, précise le conseiller Ratt. C'est quelque chose que nous voyons comme un tout. C'est un écosystème entier. Alors il faut qu'il y ait un équilibre dans l'ensemble de la faune et de la flore. On ne peut pas le séparer comme essayent de le faire le MFFP et d'autres gouvernements.»

* Avec la collaboration de Julie Depelteau.

Victoire définitive de la société civile contre Barrick Gold au Chili

Le tribunal environnemental chilien a mis fin pour de bon, le 17 septembre dernier, au projet aurifère Pascua Lama de la compagnie minière canadienne Barrick Gold, situé dans les glaciers de la cordillère des Andes, à la frontière entre le Chili et l'Argentine. Malgré l'appui des gouvernements chilien et argentin, qui ont tout fait pour la rendre possible (exemption de tarifs douaniers, concession rapide des droits miniers, accès gratuit à l'eau, évaluations environnementales bâclées, etc.), l'exploitation de ce qui aurait été le plus important gisement d'or et d'argent du monde n'aura pas lieu. Cela, grâce à la mobi-



Photo: WikiCommons.

lisation d'envergure menée dès 2005 par des militantes et des militants environnementaux, de petits agriculteurs et des communautés autochtones pour s'opposer à cette mine à ciel ouvert. Faire exploser des glaciers à 4500 mètres d'altitude et rejeter dans l'eau d'importantes quantités de produits chimiques nécessaires à l'extraction de l'or aurait mis en péril les activités agricoles et la santé de la population de la vallée. C'est ce que les tribunaux ont reconnu, d'abord en suspendant le projet en 2013, puis en le fermant en 2018, fermeture qui a été confirmée définitivement par le jugement du tribunal environnemental chilien, avec l'aval de la Cour suprême du Chili. Sources : <miningwatch.ca> et <rcinet.ca>